Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20260311-2026_2_13-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2026-2-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2026

L'an deux mille vingt-six le 11 mars à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.
Date de convocation 05 mars 2026

Présents : MME Marie-José CARLAC ; Annie LE GOFF ; Monique LE CREN ; Isabelle HELOU ; Stéphanie KERMARREC ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Catherine COLLIN
M. Alain PERRON ; Christophe COMBEAU ; Didier ESVAN ; Cédric CAUDEN ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND ; Jérôme LE DOUAIRON
Absents ayant donnés pouvoir :
Absent non excusé :

Le quorum est atteint. Ouverture de la séance à : 20h05

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la l'obtention d'examen sur deux poste Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 18 décembre 2025. Elle propose également la mise en œuvre d'un tableau des emplois reprenant les caractéristiques des emplois permanents disponibles dans la collectivité.

Elle présente le tableau des emplois et des effectifs à compter du 18 décembre 2025 tel que suivant :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20260311-2026_2_13-DE

EMPLOIS											
EMPLOI/ POSTE	**Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures**		**Catégorie hiérarchique**			**Grade (s) rattaché (s) à cet emploi**	**Emploi pouvant être pouvu par un contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique)**		**Emploi pourvu**	**Emploi non pourvu**	**Grade de l'agent qui occupe le poste**
	TC	**TNC**	**A**	**B**	**C**		**oui**	**non**			
Secrétaire de mairie	35		x	x	x	- Attaché - Rédacteur - Rédacteur principal de 2e classe - Rédacteur principal de 1er classe- -Adjoint administratif principal de 2e classe - Adjoint administratif principal de 1er classe	x		1		Adjoint administratif principal de 2e classe
Agent d'accueil, Urbanisme, État Civil, Élections	35				x	- Adjoint administratif - Adjoint administratif principal de 2e classe - Adjoint administratif principal de 1er classe	x		1		Adjoint administratif
Agent d'agence postale et gestionnaire médiathèque	35				X	- Adjoint administratif - Adjoint administratif principal de 2e classe - Adjoint administratif principal de 1er classe		x	1		Adjoint adm pal 1ère classe
ATSEM	35				x	- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles : - Principal de 2e classe - Principal de 1er classe		x	1		ATSEM pal 1ere classe
Entretien voirie/ espaces verts / bâtiment	35				x	- Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2e classe - Adjoint technique principal de1er classe		x	1		Adjoint technique de 2eme classe
Entretien voirie/ espaces verts / bâtiment	35				x	- Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2e classe - Adjoint technique principal de1er classe		x	1		Adjoint technique

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20260311-2026_2_13-DE

Responsable restaurant scolaire	35				x	- Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2e classe - Adjoint technique principal de1er classe		x	1		Adjoint technique
Entretien des locaux / agent périscolaire		26			x	- Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2e classe - Adjoint technique principal de1er classe		x	1		Adjoint technique
Entretien des locaux / agent périscolaire		30,5			x	Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2e classe - Adjoint technique principal de1er classe	x		1		Adjoint technique
Aide à domicile	35				x	Agent social principal de 1e classe Agent social principal de 2e classe Agent Social	x		1		Agent social
TOTAUX	245	26							10	0	

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20260311-2026_2_13-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à unanimité de :

- D'APPROUVER la création du tableau des emplois
- MODIFIER du tableau des effectifs tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 11 mars2026
Le Maire,
Marie-José CARLAC